

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1307

commission principale : développement économique

objet : **Favoriser le développement de l'entrepreneuriat au féminin - Etablissement de conventions de partenariat avec l'association Action'elles et le centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 2000, la Communauté urbaine a initié une politique globale de développement de l'entrepreneuriat. Cette politique est coordonnée avec les grands partenaires de l'action économique regroupés au sein du schéma de développement économique. L'un des objectifs de cette politique est le renforcement de la création d'entreprise par les femmes.

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat

Le rappel des orientations communautaires

La politique communautaire de développement de l'entrepreneuriat poursuit trois objectifs :

- une organisation territoriale de l'accueil et de l'accompagnement de qualité et de proximité pour tous les porteurs de projet,
- l'organisation d'une chaîne de l'accompagnement performante pour les porteurs de projet depuis l'amont, l'idée d'entreprendre, jusqu'à l'aval, le développement de la jeune entreprise,
- une réponse de qualité aux besoins de l'ensemble des porteurs de projet depuis la micro-entreprise jusqu'à la jeune entreprise innovante.

La région Rhône-Alpes soutient cette politique. A ce titre, l'établissement d'une convention de partenariat entre les deux collectivités a été votée le 21 janvier 2003. Les actions inscrites dans cette convention seront intégrées au futur contrat d'agglomération en cours de préparation.

La situation de l'entrepreneuriat au féminin en France

Une étude nationale récente de l'agence Pour la création d'entreprise (APCE) soulignait que l'entrepreneuriat restait, encore aujourd'hui, une affaire masculine. En effet, les femmes ne représentent que 30 % des créateurs d'entreprise. Par ailleurs, les créations d'entreprise portées par les femmes cumulent plusieurs facteurs de risque :

- création majoritairement dans les services aux particuliers, secteurs d'activités les plus concurrentiels,
- des projets moins préparés au départ du fait d'un moindre recours au conseil par les femmes que par les hommes (souvent du fait d'une information inadaptée),
- des projets de moindre envergure financière,
- des créations d'entreprise de plus faible taille que les entreprises créées par les hommes au moment de la création et après trois ans et demi de fonctionnement du fait d'un projet de création sous-dimensionné,

- un impact négatif des représentations sociales et culturelles,

Il est donc important de renforcer les dispositifs de conseil destinés aux femmes porteurs de projet et d'engager des actions spécifiques destinées à faire évoluer les mentalités en matière de création d'entreprise par les femmes.

A ce titre, le conseil de Communauté avait décidé, le 27 novembre 2000, le soutien aux actions menées en la matière par le Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles et par l'association Action'elles.

Le bilan des actions engagées

Action'elles et le Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles sont des associations qui opèrent dans le champ général de l'entrepreneuriat au féminin mais en faveur de publics différents :

- le CIF a mis en place une équipe spécialisée pour l'accueil et l'accompagnement des femmes créatrices d'entreprise essentiellement dans une logique de création de son propre emploi,

- Action'elles est une association qui regroupe des femmes chefs d'entreprise dans l'agglomération. L'association accompagne les projets de création d'entreprise à potentiel de développement par les femmes et intègre les créatrices d'entreprises dans un club de femmes chefs d'entreprise.

Pour les exercices 2000 à 2002, le soutien de la Communauté urbaine aux activités de ces associations portait sur :

- le renforcement des actions d'accueil et d'accompagnement des projets portés par les femmes,
- la sensibilisation des intervenants économiques et sociaux à la création d'entreprise par les femmes.

Pendant cette période, ces associations ont largement amplifié leurs actions en faveur de l'entrepreneuriat.

L'égalité des chances

Le CIF et Action'elles ont participé à la mise en place du projet européen PIC Equal Pacerel de développement de l'entrepreneuriat et ont contribué à la prise de conscience des partenaires du projet de l'importance de la dimension égalité des chances.

L'accueil et l'accompagnement à la création d'entreprise

Le CIF a organisé un accueil spécialisé en la matière. Les femmes porteuses d'un projet de création d'entreprise sont orientées vers une formation collective (comment passer de l'idée au projet) ou reçues en entretien individuel. L'association a également organisé des permanences création d'activité à son siège social et dans ses antennes à Bron, Venissieux et Rillieux la Pape. En 2001 et 2002, le CIF a accompagné 268 personnes dont 81 ont créé une entreprise.

Action'elles a développé ses actions d'accueil ante-crédation et a organisé des ateliers de suivi post-crédation. En 2001 et 2002, l'association a accompagné 91 personnes dont 73 en phase de préparation du projet de création d'entreprise et 18 en suivi post-crédation.

La sensibilisation des intervenants économiques et sociaux

Cette action est importante car les représentations socioculturelles ont un impact négatif sur l'entrepreneuriat au féminin. Elle a été surtout menée par le CIF qui a engagé des actions de sensibilisation auprès des :

- comités PLIE pour informer les acteurs de l'insertion,
- agences locales pour l'emploi.

La proposition de soutien aux actions menées par le CIF et Action'elles

Le soutien communautaire portera sur deux dimensions :

- la diffusion de la culture et les méthodes de l'égalité des chances en matière d'entrepreneuriat à l'ensemble du réseau d'appui à la création d'entreprise ainsi qu'aux intervenants économiques et sociaux de l'agglomération,
- le renforcement du dispositif d'accueil et d'accompagnement des créatrices d'entreprise.

Les objectifs du soutien communautaire aux activités du CIF

Le soutien de la Communauté urbaine de Lyon au CIF pourrait porter, pour la période 2003 à 2005, sur les aspects suivants :

- l'accueil et accompagnement de 140 femmes porteurs de projet par an,
- l'organisation de lieux ressources en matière d'entrepreneuriat au féminin en réseau avec les autres acteurs de l'entrepreneuriat,
- la sensibilisation des acteurs économiques et sociaux à l'entrepreneuriat au féminin par la diffusion de la méthodologie de l'égalité des chances à tous les acteurs de l'entrepreneuriat (partenaires du projet européen Pacerel, communes,...) et par l'engagement d'un plan de sensibilisation à l'égalité des chances de tous les acteurs économiques et sociaux de l'agglomération (acteurs des trois PLIE de Lyon, conseillers ANPE....).

Les objectifs du soutien communautaire aux activités d'Action'elles

Les objectifs de la convention établie avec l'association Action'elles seront les suivants :

- accueil et accompagnement de 70 porteurs de projet par an dont 25 projets en accompagnement post-crédation,
- promotion de l'entrepreneuriat au féminin par l'organisation d'un événement de communication et la participation à différents événements d'ampleur nationale.

Le montage financier prévisionnel

Budget annuel prévisionnel de l'association Action'elles :

Dépenses	Montant
fonctionnement général	12 114 €
charges de personnel	20 335 €
intervenants pour les formations	8 660 €
prestataires extérieurs	17 690 €
actions de communication	10 690 €
total	69 489 €

Recettes	Montant
communauté urbaine de Lyon	7 622 €
fonds social européen	22 000 €
adhésions	7 150 €
région Rhône-Alpes	25 000 €
Decas (Etat)	7 717 €
total	69 489 €

Budget annuel prévisionnel du CIF (activité d'appui à la création d'entreprise par les femmes) :

Dépenses	Montant
fonctionnement général	15 110 €
impôts et taxes	6 646 €
charges de personnel	68 493 €
total	85 249 €

Recettes	Montant
communauté urbaine de Lyon	22 867 €
région Rhône-Alpes	8 545 €
financements Etat	30 970 €
direction du travail du Rhône	22 867 €
total	85 249 €

Il est proposé au conseil de Communauté :

- d'établir une convention triennale de partenariat avec l'association Action'elles pour les exercices 2003, 2004 et 2005. Au titre de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 7 622 €,

- d'établir une convention triennale de partenariat avec le Centre d'information et de documentation des femmes et des familles pour les exercices 2003, 2004 et 2005. Au titre de cette convention, il est proposé le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 22 867 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 27 novembre 2000 ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer une convention triennale de partenariat avec l'association Action'elles pour la période 2003 à 2005,

b) - signer une convention triennale de partenariat avec l'association Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles pour la période 2003 à 2005.

2° - Approuve le versement :

a) - d'une subvention annuelle d'un montant de 7 622 € pour l'exercice 2003 à l'association Action'elles,

b) - d'une subvention annuelle d'un montant de 22 867 € pour l'exercice 2003 au Centre départemental d'information et de documentation des femmes et des familles.

3° - Ces dépenses seront imputées au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - crédits inscrits - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,